



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 2 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions
d'organisation**

Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social présentée par une organisation intergouvernementale

Lettre datée du 11 juillet 2017, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Directeur exécutif de l'Inter-American Institute for Global Change Research

L'Inter-American Institute for Global Change Research est une organisation intergouvernementale qui a été créée lors de la Conférence sur la recherche scientifique et économique liée aux changements mondiaux (*Conference on Science and Economics Research Related to Global Change*) organisée par la Maison Blanche en 1990. Ayant son siège en Uruguay, l'Institut compte 19 pays membres américains et constitue un réseau régional de collaboration pour les organismes de recherche. Le Secrétariat général de l'Organisation des États américains est le dépositaire de l'Accord relatif à la création de l'Institut [Déclaration de Montevideo (IAI/LD.1/1992)].

L'Institut se fonde sur les principes d'excellence scientifique, de coopération internationale et d'échange complet et ouvert de l'information scientifique se rapportant aux changements à l'échelle planétaire. En accord avec ces principes, ses objectifs sont les suivants :

- a) Favoriser la coopération régionale en matière de recherche interdisciplinaire sur les aspects des changements à l'échelle planétaire relevant des sciences de la terre, de l'océan, de l'atmosphère, de l'environnement et des sciences sociales, en accordant une attention particulière aux effets sur les écosystèmes et la biodiversité, aux répercussions socio-économiques, ainsi qu'aux technologies et aux aspects économiques liés à l'adaptation à ces changements et à l'atténuation de leurs effets ;
- b) Diriger, ou sélectionner pour les parrainer, des projets et programmes scientifiques choisis sur la base de leur pertinence à l'échelle régionale et de leur valeur scientifique, suivant une évaluation scientifique ;



c) Réaliser, au niveau régional, les travaux de recherche qui ne peuvent être menés individuellement par aucun État ni aucune institution, et se consacrer aux questions scientifiques d'importance régionale ;

d) Améliorer les ressources techniques et scientifiques et l'infrastructure de recherche des États de la région en recensant les moyens de gérer des données, en favorisant le développement de ces moyens et en formant des professionnels sur les plans scientifique et technique ;

e) Stimuler la normalisation, la collecte, l'analyse et l'échange de données scientifiques se rapportant aux changements à l'échelle planétaire ;

f) Sensibiliser davantage le public et mettre à la disposition des gouvernements des informations scientifiques pour leur permettre d'élaborer des politiques publiques relatives aux changements à l'échelle planétaire ;

g) Favoriser la coopération entre les différentes institutions de recherche de la région ;

h) Favoriser la coopération avec les instituts de recherche d'autres régions.

La conférence des parties de l'Institut comprend les 19 pays membres ayant ratifié l'Accord. Principal organe directeur de l'Institut, elle établit, examine et met à jour les politiques et les procédures de ce dernier et évalue ses travaux et ses résultats. Par ailleurs, elle étudie et approuve ses programmes scientifiques, ses plans annuels, ses plans à long terme et ses budgets.

On trouvera dans l'annexe à la présente lettre l'Accord relatif à la création de l'Institut, le règlement intérieur de la conférence des parties et l'accord passé entre le Gouvernement uruguayen et l'Institut concernant le siège de sa Direction intégrée des opérations et des finances (*Integrated Operations and Finance Directorate*)*. D'autres renseignements et documents sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.iai.int).

L'Institut finance des travaux scientifiques collaboratifs et pluridisciplinaires essentiels à la compréhension des changements à l'échelle planétaire et à la communication en temps utile de données permettant de coordonner l'action de ses pays membres. Bon nombre des questions environnementales sur lesquelles portent ses programmes sont au centre des problèmes qui se posent dans la région en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles et la protection ou l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le Comité consultatif scientifique (*Scientific Advisory Committee*) et le Comité consultatif des politiques scientifiques (*Science-Policy Advisory Committee*) de l'Institut sont conscients que les objectifs de développement durable peuvent servir à orienter les travaux scientifiques que celui-ci mènera et recommandent de prendre davantage en compte ces objectifs dans le cadre de l'élaboration des politiques à suivre. Dans le rapport qu'il lui a présenté, le Comité consultatif scientifique a fait valoir qu'il était essentiel, pour l'heure, que la conférence des parties fixe des thèmes de recherche prioritaires qui permettraient de satisfaire rapidement les besoins régionaux et qu'elle aide l'Institut à élaborer des stratégies visant à accélérer le renforcement des capacités, accroître la résilience dans les petites et les grandes collectivités et trouver des solutions pour que la région crée plus d'emplois et améliore la qualité de vie de millions de personnes.

* Les annexes à la présente lettre et d'autres documents, archivés auprès du Secrétariat, sont libres d'accès.

La communauté scientifique doit prendre acte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Les évaluations des progrès faits à l'échelle nationale, que mèneront les pays de façon périodique et volontaire, viendront enrichir celles faites aux niveaux régional et mondial et les évaluations thématiques. Les contributions scientifiques qui s'inscriront dans le nouveau cadre d'objectifs de développement durable seront essentielles pour l'exécution de ces programmes.

Il ne saurait y avoir de développement durable sans sciences et, à ce titre, la science des changements à l'échelle planétaire occupe une place centrale. Dans le cadre de la campagne mondiale intitulée Project Everyone, parrainée par l'Organisation des Nations Unies, des chercheurs de l'Institut ont enregistré des messages vidéo pour sensibiliser l'opinion aux grandes questions qui se posent au titre de plusieurs objectifs de développement durable. Ces messages, que l'on peut visionner sur le site Web de l'Institut, se font l'écho de préoccupations importantes, notamment dans les domaines suivants : les collectivités durables et la santé ; les limites du développement et la santé ; l'adaptation sociale et les connaissances nécessaires à la résilience des zones rurales face aux chocs économiques et climatiques ; la communication sur les sciences ; l'eau comme source de coopération nationale et internationale ; la valorisation des écosystème par les sociétés ; les changements climatiques et la biodiversité.

Les contributions de l'Institut tirent leur force non seulement du financement des réseaux scientifiques de ce dernier mais aussi des liens qu'il arrive à créer entre sciences et politiques publiques. Conformément à l'Article 79 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, j'ai l'honneur de solliciter la participation de l'Institut, en qualité d'observateur, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de son domaine d'activité, y compris les questions liées à la recherche sur les changements à l'échelle planétaire et les orientations qui en découlent et que l'Institut donne à ses pays membres dans les Amériques.

Le Directeur exécutif
(Signé) Marcos **Regis Da Silva**
